

Destinataires : Tous les membres du personnel, les gestionnaires, les bénévoles, les médecins, les enseignants et les stagiaires

Expéditeur : Direction des soins infirmiers

Date : 10 décembre 2020

Objet : **Formation obligatoire : Parcours de mise à niveau sur l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI)**

Dans le contexte actuel lié à la pandémie, afin d'éviter la transmission nosocomiale dans nos établissements, il demeure impératif de renforcer et d'appliquer les différentes mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI).

À ce propos, le Ministère rend disponible une formation en PCI **obligatoire** intitulée ***Parcours de mise à niveau sur l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections.***

Cette nouvelle formation remplace les quatre capsules suivantes :

- Hygiène des mains et étiquette respiratoire;
- Précautions contre le risque de contamination aérienne et par gouttelettes - Procédure d'habillage et de déshabillage;
- Nettoyage et désinfection des équipements de soins;
- Zone de confinement en milieu de soins en contexte de COVID-19.

Elle est donc destinée à tous les **nouveaux employés** et tous les **employés n'ayant pas réalisé les capsules Hygiène des mains et Nettoyage et désinfection des équipements de soins**. Afin de mieux cibler les employés à former, un rapport par direction sera transmis aux gestionnaires sous peu avec une liste des employés qui, à ce jour, n'ont pas fait les capsules hygiène des mains et/ou nettoyage et désinfection des équipements de soins (car il s'agit des deux capsules qui étaient obligatoires pour le personnel clinique et non clinique).

Également, il est à noter que les intervenants ayant participé au *Programme des champions PCI dans les milieux de vie* OU au *Programme de l'équipe d'intervention PCI et intervenants/formateurs (Croix-Rouge canadienne)* n'ont pas à compléter de nouveau cette formation.

Comment accéder à cette formation :

Via l'environnement numérique d'apprentissage (ENA) sur l'intranet :
Info RH/Formation et compétences/ENA-Moodle

Vous y trouverez :

- Le lien pour accéder à ENA/Moodle;
- Le guide d'utilisation.

Vous trouverez la formation *Parcours de mise à niveau sur l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI)* en inscrivant le titre de cette formation dans le moteur de recherche.

La formation de trois heures est composée des différents modules suivants :

1. Chaîne de transmission des infections;

2. Qu'est-ce que la COVID-19 ?;

3. Pratiques de base;

- 3.1. Hygiène des mains et aperçu de l'hygiène et de l'étiquette respiratoire;
- 3.2. Port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI);
- 3.3. Hygiène et salubrité des surfaces environnementales;

4. Précautions additionnelles;

- 4.1. Mesures lors d'une éclosion : zones de confinement.

Lorsque la formation est terminée, l'employé doit **aviser son gestionnaire** afin que ce dernier puisse inscrire le temps de formation sur son relevé de présence avec le code de paie approprié.

Nous vous remercions de votre collaboration.